

280

BUDGET PRINCIPAL (n°28000)

Commune

Code INSEE EXERCICE 2024

AFFECTATION du RÉSULTAT

Délibération n° 28000DCMAFR2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Maryse CHASSELOUP, MAIRE.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 66 953,51 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre 0 Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 66 953,51 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0,00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 66 953,51 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-58 653,09 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

33 576,99 €

Besoin de financement F

=D+E -25 076,10 €

AFFECTATION = C

=G+H 66 953,51 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

25 076,10 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

41 877,41 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

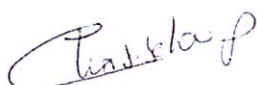
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Maryse CHASSELOUP, MAIRE, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 27/03/2025 et de la publication le 27/03/2025.

A Mazion, le 26/03/2025

Le Maire,

Maryse CHASSELOUP




La secrétaire de séance, 1^{ère} adjointe

Michèle COUDERC

